

Date de dépôt : 21 février 2017

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. François Baertschi, Danièle Magnin, Florian Gander, Sandra Golay, Pascal Spuhler, Jean-Marie Voumard, Christian Flury, Jean-François Girardet, Sandro Pistis, André Python, Francisco Valentin : Genève d'abord : défendons notre canton face à Berne et à Paris !

Rapport de majorité de M^{me} Salika Wenger (page 1)

Rapport de minorité de M. François Baertschi (page 7)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Salika Wenger

Mesdames et
Messieurs les députés,

Séance du 31 janvier 2017

Présidence : M. Alberto Velasco

Procès-verbaliste : M. Christophe Vuilleumier

Présentation de la motion par M. François Baertschi, auteur

M. Baertschi a déposé cette motion au cours de l'automne passé au vu des difficultés financières que le canton rencontre. Genève verse trop d'argent à l'extérieur, non seulement à l'égard de la rétrocession en faveur des communes françaises mais également en faveur de la péréquation fédérale, soit un total de 550 millions. La motion demande donc au Conseil d'Etat de

poursuivre les négociations à Berne afin de diminuer les versements de la péréquation, et d'entreprendre une réforme de la rétrocession. Le plan de la péréquation recueille davantage d'écoute de la part de M. Dal Busco que la question de la rétrocession. Genève doit exprimer une volonté forte tant à Berne que par rapport aux communes françaises, ce d'autant plus que certaines sommes ne sont parfois pas dépensées à bon escient.

Député UDC : La rétrocession en faveur des communes françaises ne se justifie-t-elle pas, alors que ces communes fournissent de la main-d'œuvre à Genève ?

M. Baertschi : Le montant de la rétrocession est excessif en raison du calcul qui est effectué.

Député UDC : Quels seraient les montants judicieux tant pour la péréquation que pour la rétrocession ?

M. Baertschi : Par une négociation qui doit aboutir à une baisse de ces participations. Différents paramètres sont pris en compte dans le calcul de la péréquation. Il est anormal que Genève soit l'un des seuls cinq cantons à participer à la péréquation fédérale. Calculer la rétrocession pour les communes françaises en se basant sur la masse salariale est excessif.

Député UDC : En quoi les communes françaises sont-elles mal gérées ?

M. Baertschi : Certaines libéralités, notamment à l'égard de frais de bouche et de véhicules de fonction, semblent exagérées.

Député PLR : Est-il judicieux de corriger la convention entre Genève et les communes françaises qui date des années 70 et s'avère particulièrement avantageuse pour le canton ? En demandant au Conseil d'Etat de renégocier cette convention, la France ne risque-t-elle pas d'imposer une nouvelle convention à Genève bien moins avantageuse ? M. Baertschi considérerait-il normal que les communes françaises aient un droit de regard sur la manière dont Genève gère son argent ? C'est ce qui est fait au travers de cette motion à l'égard de ces communes françaises. Il est d'ailleurs aussi possible de ne rien recevoir, comme dans le cas des Vaudois, qui ne versent rien à Genève.

M. Baertschi : C'est un problème fédéral. Lorsque des sommes pareilles sont versées, il est possible de se demander ce qui est fait de cet argent. Par ailleurs, le maire de Saint-Julien ne se prive pas d'émettre des jugements sur Genève, notamment à l'égard de son aménagement du territoire et de sa gestion. La réciprocité est en l'occurrence modérée.

Député PLR : La commission a voté une résolution sur la politique régionale et le rapport de minorité de M. Girardet incorpore tous les éléments qui figurent dans cette motion. Le terme « faribole », utilisé dans cette

motion, est-il véritablement judicieux ? Serait possible à M. Baertschi de fournir pour la prochaine séance la liste des dépenses jugées inadmissibles au sein des communes françaises ? Afin d'avoir la preuve de ce que M. Baertschi avance.

M. Baertschi : La gestion de cette convention avec la France est scandaleuse, la gestion de l'argent par les communes françaises est mauvaise. Genève procède à des réductions de 1% dans certains de ses budgets et il est scandaleux de laisser en l'état la rétrocession et les libéralités que les communes françaises se permettent. La loi n'est pas respectée par rapport aux douzièmes provisionnels alors que cette convention est respectée. Il s'agit là de la démonstration d'un mécanisme qui ne fonctionne pas.

Député PDC : Le Conseil d'Etat mène déjà des négociations avec la Confédération. La commission a examiné durant plusieurs séances le rapport du Conseil d'Etat sur la région et la question de la rétrocession a été abordée et étudiée. Les communes bénéficiaires doivent déjà justifier de l'utilisation des fonds de la rétrocession. Ces invites ne sont-elles pas superflues ?

M. Baertschi : Des discussions sont menées et doivent se poursuivre et il est important que le Grand Conseil soutienne ces discussions menées à Berne. Jadis, un club de boulistes dans une commune éloignée de Genève recevait une subvention provenant du fonds de rétrocession. Ce genre de travers a été corrigé depuis lors.

Député UDC : Genève est-il un canton riche malgré les budgets déficitaires ?

M. Baertschi : Genève vit une phase délicate de transition économique. Le canton s'est habitué à vivre sur un grand pied. Il ne faudrait pas entamer des coupes sur les masses salariales ou sur les aides sociales. La rétrocession et le fonds versé à la péréquation représentent au total 500 millions.

Député UDC : Ces sommes ne représentent-elles pas des formes de cotisation afin que Genève puisse rayonner dans la région et dans le monde ?

M. Baertschi : C'est une vision partagée par certaines personnes, mais tout le monde ne pense pas de cette manière.

Une députée EAG propose une motion d'ordre afin que la commission puisse voter immédiatement l'objet traité.

Le Président en prend note et passe la parole à M. Longchamp, président du Conseil d'Etat.

M. Longchamp : Le rapport du Conseil d'Etat a donné le détail des dépenses imputées dans les départements français et leurs communes. Le Conseil d'Etat a pris l'engagement de donner ces différents éléments année

après année. Genève effectue des versements sur, d'une part, un semestre effectif et, d'autre part, un semestre estimé. Il faut rappeler l'accord de 1973 et l'accord fédéral de 1983, afin de régler la situation au niveau suisse. Ce dernier accord prévoit un autre système que l'accord de 1973 qui a posé passablement de problèmes puisque le canton de Vaud ne parvient pas à se faire rembourser les sommes du Trésor français. La Confédération a indiqué que, si Genève voulait revoir l'accord de 1973, son principe même disparaîtrait pour laisser la place aux principes de l'accord de 1983, ce d'autant plus que le même cas de figure s'est présenté avec le Tessin et l'Italie. Ce cas de figure s'est terminé dramatiquement puisque le nouvel accord a permis à Rome de récupérer l'argent de la rétrocession tessinoise. Genève n'a encore jamais demandé les comptes en détail aux Français, lesquels ont donné les précisions sans aucun problème.

Pour ce qui concerne la péréquation, Zoug, Genève, Zurich, Bâle, Schwytz et Nidwald sont donateurs et tous les autres cantons reçoivent de l'argent de la part de la péréquation. Berne reçoit à ce titre des montants très importants. Plus un canton a de substance fiscale, plus il paye.

De plus, plusieurs zones en France ont un niveau de vie égal voire supérieur à celui de la Suisse alors que la plupart des territoires sont en déliquescence. Par ailleurs, RIE III est un enjeu impératif pour les six cantons qui participent au financement de la péréquation, et, par effet de cascade, pour les autres cantons. Le rapport de force entre les six cantons et les autres cantons est toujours systématique et ne peut se modifier en raison du système fédéral. Un groupe de travail s'est constitué avec trois cantons donateurs et trois cantons bénéficiaires, afin de limiter les écarts qui deviennent trop importants. L'assemblée des cantons doit se réunir au mois de mars 2017 afin de pouvoir présenter devant les Chambres un projet de modification de la péréquation ayant l'aval des vingt-six cantons. Ce nouveau système pourrait entrer en vigueur en 2018-2019 et permettrait d'améliorer la situation pour le canton de Genève tout en ne modifiant pas le rapport de force. Il ne sera pas possible d'obtenir plus et mieux au vu des mécanismes fédéraux existants.

La situation est pacifique en Suisse et le pays demeure prospère. De nombreuses communes françaises sont dans des situations extrêmement délicates et ont perdu quelque 3% de recette sur la dotation de l'Etat, et ont donc procédé à une réduction de 3% de leurs dépenses. Il ne paraît pas possible d'accuser les autres cantons et les communes françaises de mauvaise gestion, sous peine d'être arrogant.

M. Baertschi signale qu'il semblerait qu'il y ait tout de même une marge de manœuvre.

Le Président rappelle qu'une motion d'ordre a été demandée.

Une députée EAG demande à nouveau un vote immédiat sur cette motion qui fait double emploi avec d'autres objets traités précédemment.

Le Président passe au vote sur le fait de voter immédiatement la motion d'ordre (consistant à passer au vote immédiat sur la M 2358) :

Pour : 8 (1 EAG, 2 S, 1 PDC, 4 PLR)

Contre : 5 (2 UDC, 3 MCG)

Abstentions : 2 (1 Ve, 1 S)

La motion d'ordre est acceptée.

Le Président passe au vote de la motion :

Pour : 4 (3 MCG, 1 UDC)

Contre : 10 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR)

Abstention : 1 (1 UDC)

La motion est rejetée.

Traitement en catégorie II.

Proposition de motion (2358)

Genève d'abord : défendons notre canton face à Berne et à Paris !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le canton de Genève rencontre de grandes difficultés budgétaires ; malgré 350 millions d'économies, le budget 2017 laisse prévoir un déficit de 76 millions ;
- que la compensation aux communes françaises fera perdre à Genève la somme de 219 millions de francs ;
- que la péréquation financière entre la Confédération suisse et les cantons fera perdre à Genève 258 millions,

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre des discussions et des interventions auprès des autorités fédérales afin d'obtenir une péréquation plus équitable pour la République et canton de Genève ;
- à entreprendre une réforme de la compensation aux communes françaises, afin de ne pas soutenir la mauvaise gestion de certaines collectivités municipales et d'attribuer de manière plus judicieuse et plus modérée ces montants ;
- à ne pas dilapider l'argent versé par les contribuables genevois à l'extérieur.

Date de dépôt : 20 mars 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La séance de la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) du 31 janvier 2017 a été pathétique. Au lieu de traiter du fond et d'examiner sérieusement la motion qui lui était soumise, la presque totalité de la commission a interrompu le débat au moyen d'une motion d'ordre sur le texte qui lui était présenté. Pour subir un tel traitement, ce texte parlementaire doit sans aucun doute inquiéter et déranger les groupes parlementaires représentés dans cette commission qui pour des raisons obscures ne veulent pas examiner ce sujet.

Plus anecdotiques – pour ne pas en dire davantage – furent les propos insultants de la députée d'Ensemble à Gauche. Elle a formé, avec la gauche et la droite, une large coalition des ennemis de la liberté, à l'exception du MCG, de l'UDC et d'une abstention socialiste. Cela démontre la médiocrité de certains, qui ont dévoilé leur vrai visage.

Venons-en à l'essentiel. Cette motion, pour le MCG, deuxième groupe du Grand Conseil, est importante sur le fond. Dès lors, nous ne pouvons que déplorer le refus du débat démocratique exprimé par certains au sein de ce parlement. C'est le mépris envers 20% des Genevoises et des Genevois qui s'est exprimé ce jour.

En effet, la présente motion était en relation directe avec le débat sur le budget 2017. Dans ce cadre parlementaire, certains groupes parlementaires ont préféré proposer des amendements, souvent impraticables et mal préparés, relevant plus du symbolique que de la réalité, afin d'exprimer leur opposition, pour exprimer publiquement le refus d'un budget qu'ils voulaient voir voté par d'autres. C'est la méthode Ponce Pilate...

Le fait qu'un équilibre budgétaire était souhaitable mais qu'il y avait un déficit de 80 millions de francs, que personne ne donnait des pistes sérieuses pour le mener à l'équilibre et pour trouver une majorité qui l'aurait voté, que le groupe MCG, comme d'autres, ne voulait pas une deuxième année sans budget, nous a poussés à faire une réflexion du fond et à sortir nos propositions d'économies structurelles de l'étude directe du budget 2017.

C'est pourquoi nous avons déposé cette motion intitulée « Genève d'abord », qui demande de réexaminer et, si possible, renégocier à la fois la contribution à la France relative aux frontaliers et la répartition intercantonale. Dans ces deux cas, la solidarité ne va que dans un sens, c'est Genève qui paie – et de manière massive – à la France et aux autres cantons. Nous nous retrouvons dans une situation où Genève n'a plus les moyens financiers suffisants et devrait cesser d'être aussi généreuse.

L'équilibre budgétaire structurel des finances cantonales est au centre de cette question.

Au travers de cette motion, le MCG s'attaque à une dépense structurelle d'un demi-milliard de francs, ce qui est considérable pour un budget cantonal qui frôle les 8 milliards.

Au moment où le canton serre la vis dans de nombreux domaines, en réduisant le personnel et les subventions, nous ne pouvons pas ne rien faire sur ce demi-milliard qui nous échappe complètement.

Certains députés n'ont pas apprécié que les deux éléments – la compensation à la France relative aux frontaliers et la répartition intercantonale – aient été réunis, ne comprenant pas la logique de ce traitement simultané ou ne voulant pas le comprendre. Les femmes disent souvent des hommes qu'ils ne sont pas capables de « faire deux choses à la fois », cela caractérise apparemment aussi de nombreux député(e)s de ce Grand Conseil. Nous avons également appris que certaines femmes députées sont incapables de faire deux choses à la fois.

Quant aux députés du groupe PLR, ils ont estimé que ces deux questions avaient été largement examinées et qu'il était inutile d'en parler. Étrangement, le même groupe PLR vient de déposer un texte parlementaire demandant l'examen de la répartition intercantonale. Cela démontre le peu de crédibilité dudit groupe qui se contredit simultanément. Il aurait été, sans doute, plus honnête de dire qu'il ne voulait pas voter un texte du MCG parce que c'est un texte MCG.

Nous avons pris acte qu'une très grande majorité des partis politiques représentés dans ce Grand Conseil sont favorables à gaspiller l'argent des contribuables genevois, sans chercher la moindre négociation ou discussion.

Le MCG continuera avec détermination et sans relâche à défendre les intérêts du canton de Genève, ce qui n'est pas le cas de la gauche ni non plus de la droite qui poussent de manière systématique à une générosité extérieure tout à fait hors de propos.

Nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente motion.